



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

République Française

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf (29) octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle de la Mairie 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 22 octobre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

CHAUVE Robert et PICARD Eric

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance.

Informations diverses :

1/ POMPIERS DE VIVEROLS

Invitation du chef de centre de Viverols pour l'ensemble du conseil Municipal le 04 décembre 2021 à 11H pour remise de médailles et autres

2/ SALLE des FETES

Plusieurs spectacles sont prévus (date à confirmer) dans la salle des fêtes de Viverols, savoir :

Troupe La trouée : le 21 ou 22 janvier 2022

Troupe La robe à histoires : du 21 au 26 mars 2022 ou du 28 mars au 2 avril 2022

Troupe le 11h11 : le 09 avril 2022

Et d'autres à venir... et notamment proposés par le bief...

3/ MAISON DE RETRAITE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est tenu à la maison de retraite : Présentation du budget prévisionnel 2022 : le budget reste stable – une légère augmentation du coût de la journée est prévue au budget pour assurer l'équilibre.

Le même jour la Mairie a reçu le rapport du SDIS suite au passage de la commission sécurité à la maison de retraite. Nous rappelons que ce rapport présente un avis défavorable relatif au manque de personnel de nuit : Le Maire doit prendre rapidement un arrêté afin de statuer sur la situation.



4/ FIC 2021

Nous n'avons pas de retour du FIC 2021 pour le financement des travaux relatifs à la défense incendie dans le centre bourg. Une relance sera faite ainsi qu'une demande de démarrage anticipée des travaux, ceux-ci devant débiter début novembre.

5/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Des difficultés afin d'obtenir la délivrance de permis de construire, certaines constructions ne respectent pas les conditions relatives au pourcentage des surfaces construites lors d'agrandissement. Certains articles des documents sont à faire évoluer lors de la prochaine révision.

6/ BORNAGE DE TERRAIN

Un bornage de terrain a eu lieu à Etruchat dans le cadre d'une vente. Cette parcelle jouxtant le chemin communal.

7/ BOIS COMMUNAUX

Les travaux de plantation ont commencé dans une parcelle communale. Une mise à blanc a été faite avant la plantation afin de conserver une harmonie dans le mélange des essences et dans l'âge des espèces.

8/ AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- CONFERENCE DES MAIRES

Cette réunion s'est tenue à THIOLIERE

Discussion autour du projet « chaleur en livraison forez » : la commune reste très intéressée dans le cadre du changement des chaudières fioul ou gaz de nos immeubles locatifs. Des aides sont mobilisables.

Discussion autour du PLU ou PLU INTERCO : Il faut valider l'obligation d'un tel document. La création d'un groupe de travail constitués par divers élus est à la réflexion.

Il a été évoqué la participation des Vice-présidents de la CC Ambert-Livradois-Forez et (ou) directeurs de service à certaines réunions des conseils municipaux sur la demande de ces derniers.

- POLE ECONOMIE

Une réunion s'est tenue dans le cadre de l'agrandissement de la zone située autour de l'Intermarché à St Ferréol
Projet pour l'acquisition de plusieurs parcelles : superficie acquise entre 10 et 15 hectares

Proposition : prévoir un aménagement en zone industrielle du site afin d'accueillir de futures entreprises.

Discussion faite autour de la Station essence sur la commune de Marat

Également lors de la réunion la problématique sur le nombre important de biens immobiliers de la communauté de communes a été évoquée : objectif se séparer certain bâtiment lorsque l'opportunité se présente.

9/ HOPITAL D'AMBERT

Trois manifestations ont eu lieu récemment sur Ambert rassemblant notamment pour le 2eme entre 2000 et 4000 personnes.

Ces manifestations ont eu lieu dans le cadre de la fermeture des urgences et du SMUR de l'hôpital d'Ambert.

Ces fermetures sont inacceptables pour le territoire.

Une réunion publique doit se tenir à Marsac en Livradois : le vendredi 05 novembre 18h

10/ ANCIENNE COLONIE DE VIVEROLS

Il est rappelé que l'ancienne colonie de Viverols a été vendue à un particulier.

Ce dernier souhaite revendre une partie des bâtiments après une division foncière. La séparation des réseaux est à prévoir.

11/ CONSEIL ECOLE DU RPI

Le conseil d'école du RPI Eglisolles/Saillant/Viverols s'est tenu le 19 octobre 2021 à la Mairie d'Eglisolles en présence des maîtresses, des élus municipaux et des élus des parents d'élèves

Effectif stable, vote du règlement des écoles

Plusieurs projets sont menés par les maîtresses dans les trois écoles.

12/ REUNION LE PARC – ELU REFERENT A L'ACCUEIL

Une réunion menée par Le Parc National Livradois-Forez s'est tenue à Olliergues dans le cadre de la mise en place des élus référents à l'accueil

Objet : présentation du concept et discussions principalement orientées autour du comment éviter que nos commerces fermes et comment bien accueillir nos futurs professionnels : commerçants, artisans et industriels... Plusieurs réunions se tiendront au cours de l'année.

13/ LOGEMENTS COMMUNAUX

Plusieurs logements se libèrent sur la commune : deux à l'ancienne gendarmerie, un à la Poste (fin novembre) et prochainement celui au-dessus du cabinet infirmier.

Le duplex de l'ancienne gendarmerie a été loué récemment.

Plusieurs visites des appartements sont en cours.

14/ AGRICULTURE

Une réunion a eu lieu à St Ferréol relative à l'agriculture

Le bilan triennal a été présenté

Discussion autour de : la transmission, l'installation, la préemption de la SAFER, les échanges de parcelles, ...

15/ SIEG

La réunion du SIEG a eu lieu dans le cadre du déploiement des bornes de recharge sur le secteur : il reste 60 bornes à poser et notamment celle de St Anthème.

Prix d'une borne ancienne génération : 5600 € HT – prix d'une nouvelle borne « charge rapide » : 19 800 € HT

Le financement participatif des communes a été renouvelé, soit 55 € par an (pas de changement) et une participation à hauteur de 0,9 € par habitant (0.5 € avant).

16/ COLIS DES AINES

108 personnes sont concernées sur la commune : 11 personnes ne sont pas intéressées donc 97 colis à préparer dont 6 pour des résidents à la maison de retraite

Cette année la boulangerie locale confectionne les colis.

Distribution des colis : le samedi 11 décembre 2021

17/ DON DU SANG

L'assemblée générale du don du sang a eu lieu à Viverols

Bilan : besoin de bénévoles rapidement

Il est rappelé que les collectes se font à ce jour sur St Anthème et Eglisolles

ORDRE DU JOUR

1 - Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à la démission du 2^{ème} Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°063-216304659-20200523-2020_028-DE du 23 mai 2020 fixant le nombre des Adjoints au Maire à trois ;

Vu l'arrêté municipal n° 063-216304659-20200605-2020_61-AR du 05 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Gaétan MONNIER, 2^{ème} Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des domaines de l'Eau et Assainissement, des bâtiments, du Tourisme et du Sport ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Gaétan MONNIER des fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire en date du 10 septembre 2021, adressée à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet d'Ambert, et acceptée le 23 septembre 2021 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Gaétan MONNIER, par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire et demande de se prononcer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints au Maire conformément à la délibération du 23 mai 2020
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint au Maire, à savoir :
 - . il prendra rang après tous les autres ;
 - . il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art L2122-10 du CGCT)
- pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois
- Que le nouvel adjoint prendra le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant c'est-à-dire le 2^{ème} rang

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints au Maire intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Fabien PORTENEUVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L.2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Mme Colette COUBLE et Mr Cyril HAUTEVILLE.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **11**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
(art. L.66 du code électoral)
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : **2**
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **9**
- f) Majorité absolue **6**

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
DIBON Marc	8	HUIT
CHAUVE Robert	1	UN

Monsieur Marc DIBON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

2 - Enfouissement des réseaux Télécoms au bourg sur poste Eglise

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme - SIEG, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre Orange, le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme SIEG et le Conseil Départemental 63 les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 4 212,00 € H.T., soit 5 054,40 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 8 000,00 € H.T., soit 9 600,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC 2022 demandée pour le 31 décembre 2021. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 4 212,00 € H.T., soit 5 054,40 € T.T.C.
De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.
De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 8 000,00 € H.T. soit 9 600,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Renouvellement du contrat PEC Amandine AVOUAC

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » de Madame Amandine AVOUAC arrive à son terme le 31/10/2021.

Après avoir pris contact avec Pôle Emploi, nous avons la possibilité de renouveler ce contrat pour une durée d'un an soit du 01/11/2021 au 31/10/2022 pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de Madame Amandine AVOUAC du 01/11/2021 au 31/10/2022 pour une durée hebdomadaire de 30 heures
- De rémunérer Madame Amandine AVOUAC au SMIC sur la base de 30 heures hebdomadaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Création du grade de Rédacteur Principal de 1ère Classe

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe en raison des besoins de la collectivité et pour permettre un avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1ère Classe, permanent à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2021,

- Filière : Administrative

- Cadre d'emplois : Rédacteurs Territoriaux,

- Grade : Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe:

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 1

- Grade : Rédacteur Principal de 1ère Classe :

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Participation financière pour formation Attestation de conduite

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer la formation « Autorisation de conduite R482 – Cat E (tracteur de plus de 100 CV) » à Madame Amandine AVOUAC, employée en contrat PEC, afin qu'elle puisse conduire en toute sécurité les engins de chantier ou autres équipements mobiles.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation CDM Formation d'Ambert :

- Autorisation de conduite

R482 – Catégorie E

Tracteur de plus de 100 CV

630 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du centre de formation CDM Formation d'Ambert pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6 - Participation financière pour formations

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer la formation recyclage « CACES R486 PEMP catégorie B » et la formation « Travail en hauteur » à Monsieur Roland BORDET, employé communal, afin qu'il puisse conduire en toute sécurité les engins de chantier ou autres équipements mobiles.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation CDM Formation d'Ambert :

- CACES R486 PEMP Catégorie B Recyclage 535.00 € H.T.
- Travail en hauteur 190.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du centre de formation CDM Formation d'Ambert pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Demande de participation au fond de solidarité logement : non

Visite de RONDINO pour parcours sportif : nouveau devis avec réactualisation du tarif et plan pour l'implantation des jeux

Inscription au programme Vérification des ponts et murs : cette opération de vérification va débiter fin d'année

Place du monument à nettoyer avant le 11 novembre

Problèmes des escaliers situés sur le chemin des écoliers pour les poussettes : aménagements à revoir

Le marquage au sol du bourg aura lieu le 03/11/2021

Une demande de la prolongation de l'ouverture du camping a été faite par des campeurs : décision du conseil municipal négative argumentée par le fait que le camping n'est pas équipé pour faire face à des gelées ou autres intempéries hivernales.

Prochain conseil municipal le vendredi 26 NOVEMBRE 2021

Séance levée à 23 h 30

Le maire
Marc Joubert

